LETTRE PASTORALE
DE M. L'ÉVÊQUE
Du Département de l'Isere.

JOSEPH POUCHOT, par la Miséricorde de Dieu, par l'élection du Peuple, & dans la Communion du Saint-Siége Apostolique, Evêque du Département de l'Isere : A nos vénérables Coopérateurs dans le saint Ministere & à tous les Fideles de notre Diocese, SALUT & BÉNÉDICTION en Notre-Seigneur Jesus-Christ.

Lorsque je fus appellé, MES TRÈS-CHERS FRERES, au Gouvernement de l'Eglise de ce Département, ma surprise fut égale au sentiment profond de mon insuffisance. Pénetré de la haute importance des fonctions que vous m'imposiez, & accablé d'avance par la pensée d'un fardeau si disproportionné à mes forces, une sainte terreur s'empara de mon esprit, & mon cœur tressaillit d'un juste effroi, dans la crainte où j'étois de succomber à mon âge sous le poids de mes obligations pastorales ; mais lorsque la discorde & le fanatisme s'efforçoient de détruire parmi vous l'union fraternelle, pouvois-je me refuser à vos vœux ? Pouvois-je,

ſans confuſion & ſans honte, ſans manquer enfin aux ſentiments ineffables d'amour & de charité chrétienne, dédaigner lâchement la conduite laborieuſe du troupeau qui m'avoit choiſi, par l'unique & douloureuſe raiſon que quelques brebis égarées rendroient plus pénibles & plus infructueux les ſoins & les tendres ſollicitudes du Paſteur? Non ſans doute! Livré pendant près de quarante ans au Miniſtere ſacré, j'avois cru ma tâche remplie, & j'eſpérois terminer ma carriere dans la retraite & le conſolant exercice de la Religion; mais vous avez réclamé le ſacrifice de mon repos: je l'ai fait, encouragé, j'oſe le dire, par cette eſpérance qui ſeule me ſoutient, que la voix du Peuple eſt la voix de Dieu. Je m'abandonne ſans réſerve aux peines, aux fatigues, aux inquiétudes que causeront à ma ſenſibilité le bien & le ſalut de mon troupeau. C'eſt à vous, M. T. C. F., c'eſt à la Patrie, c'eſt à la Religion que je fais ces ſacrifices. Puiſſent la paix, la concorde & l'union, qui furent toujours l'unique objet de mes vœux, & qui ſeront toujours le ſujet de mes exhortations, ne ceſſer jamais de régner parmi vous! Pénétré de cette tendreſſe paternelle, qui fait chercher pour des Enfants chéris toutes les voies du bonheur, j'ai cru trouver dans la Lettre Paſtorale de Jean-François Perier, Evêque du Département du Puy-de-Dôme, des conſeils ſalutaires pour vous: j'ai trouvé dans mon cœur la ſource d'où ce Prélat vertueux,

né parmi vous, a puisé tous ses arguments : j'adhere donc à l'esprit & aux principes de cette Lettre Pastorale, & je vous dis, M. T. C. F., je vous répete, dans l'effusion de mon cœur, ces paroles qu'il a adressées à son troupeau :

Un Chrétien, un imitateur de Jesus-Christ devroit réunir en soi toutes les vertus ; mais la plus grande, la plus importante de toutes, c'est la charité. « Quand je parlerois le langage de » tous les hommes & des Anges même, nous dit » l'Apôtre, si je n'avois la charité, je ne serois » que comme un airain sonnant & une cymbale » retentissante. Quand j'aurois le don de prophé- » tie, quand je pénétrerois tous les mysteres, » que j'aurois une connoissance parfaite de toutes » choses ; quand j'aurois une foi assez vive pour » transporter les montagnes, si je n'avois point » la charité, je ne serois rien ; *caritatem autem* » *non habuero, nihil sum.* » 1. Cor. c. 13. Que toute notre conduite, que toutes nos actions, que toutes nos paroles ne respirent donc que la charité : elle seule peut faire le bonheur des hommes, & sur cette terre où nous sommes exposés aux maux de la nature, au choc des partis, aux vicissitudes des révolutions, & dans le ciel où les Elus jouissent d'un bonheur & d'un repos inaltérables.

C'est sur-tout, M. T. C. F., dans les cir-

conſtances difficiles où ſe trouve aujourd'hui la France, que nous devons employer toutes les reſſources de la charité. Aſſez de troubles ont agité l'Empire. Dieu, dans ſes deſſeins ineffables, a voulu nous faire acheter par des maux paſſagers, la jouiſſance d'une Liberté ſage & d'une Conſtitution ſolide : ces maux ſont inſéparables d'une grande Révolution ; nos paſſions ne ſauroient qu'en prolonger la durée ; la charité ſeule peut en arrêter le cours, guérir nos bleſſures, cicatriſer nos plaies ; elle ſeule, au milieu des opinions & des intérêts contraires, peut engager tous les François à ſe pardonner des torts, peut-être réciproques, à ſe rapprocher les uns des autres, à ſe regarder comme des Freres & des Amis. La charité ſeule rendra le calme au Royaume, rappellera dans ſon ſein nos concitoyens errants, raffermira les fortunes ébranlées & chancelantes ; elle rendra au peuple ſes travaux & ſes vertus. Nos troubles & nos diviſions ont fait languir le commerce & les arts ; la charité ſeule, toujours ſuivie de la Paix, les rétablira dans leur premiere ſplendeur. Enfin, ce qui eſt bien plus important aux yeux d'un Chrétien, la Charité nous rapprochera de Dieu ; elle nous fera ſentir que nous n'avons que trop oublié nos véritables intérêts, ceux de notre ame ; elle nous rendra tout entier au ſervice de Jeſus-Chriſt que nous avons négligé trop long-temps. Rentrons donc en nous-mêmes, N. T. C. F., & revenus de la diſſipation

où nous ont jeté, comme malgré nous, les affaires du ſiecle, cherchons ce calme de la conſcience, cette Paix de l'ame qui nous ſera travailler efficacement à notre ſalut, & concourir avec ardeur à celui de nos Freres. Le devoir de tous ceux qui ſe glorifient d'aimer la Religion & la Patrie, eſt donc, ſur-tout aujourd'hui, de préſenter dans leur conduite un modele de la charité la plus pure, de donner de grands exemples qui puiſſent rallier autour d'eux les hommes de tous les partis, les ramener à des ſentiments plus doux, & leur faire aimer nos Loix & notre ſainte Religion.

L'Apôtre nous a tracé lui-même le tableau de la charité chrétienne. « Elle eſt patiente, dit-il, » elle eſt douce & bienfaiſante : elle n'eſt point » envieuſe ; elle n'eſt point téméraire & précipitée » dans ſes jugements ; elle ne connoît ni l'orgueil » ni le mépris ; elle n'eſt point dédaigneuſe ; elle » ne cherche point ſes propres intérêts ; elle ne » s'irrite & ne s'aigrit point ; elle ne penſe point » le mal ; elle n'a point de mauvais ſoupçons ; elle » ne ſe réjouit point de l'injuſtice ; la vérité ſeule » fait ſa joie ; la charité tolere tout, elle croit tout, » elle eſpere tout, elle ſouffre tout. »

Dans ce peu de mots ſe trouve renfermé l'abrégé de tous nos devoirs, & nous ſerions plus coupables que jamais, ſi nous ne les rempliſſions pas maintenant. De telles vertus pouvoient coûter ſans doute

beaucoup à acquérir, & exiger de grands efforts sous un autre ordre de choses; mais dans une Constitution fondée sur les bases de l'égalité, de la liberté & de la fraternité évangélique, la Religion doit nous trouver déja préparés à l'exercice de toutes les vertus; elle n'a plus, pour ainsi dire, qu'à les ennoblir par son influence céleste, qu'à les sanctifier par des motifs plus imposants & plus augustes encore. Qui mieux qu'un Peuple libre est fait pour être généreux, pour oublier les injures, pour pardonner à ses ennemis, pour ne connoître que des affections douces & bienfaisantes : or tel est le caractere d'un vrai Chrétien; son cœur ne fut jamais ouvert à la haine; semblable à son divin Maître, il est bon, il est généreux, même envers ceux qui le payent d'ingratitude; il fait du bien à ceux qui lui font du mal; il prie pour ceux qui le persécutent & le calomnient.

Voilà, M. T. C. F., ce qui élève au-dessus de toutes les autres la Constitution Françoise, qu'on peut véritablement appeller la Constitution d'un Peuple Chrétien : voilà ce qui lui assure une longue durée; voilà ce qui la fera triompher de tous les obstacles. On peut la regarder comme l'ouvrage de Dieu même, puisqu'elle est fondée sur les bases immuables de la Nature & de la Religion. Le Tout-Puissant, par une espece de miracle que nous ne saurions trop admirer, l'a protégée contre une multitude

infinie d'intérêts contraires, qui paroissoient devoir l'étouffer dès le berceau ; c'est lui qui a retenu le bras de nos voisins jaloux & irrités ; c'est lui qui a fait avorter les projets les mieux concertés en apparence, & qui sembloient devoir la renverser. Le Dieu de Paix a inspiré à nos sages Législateurs un éloignement invincible pour toute guerre offensive ; & en même temps le Dieu des Armées a changé tout-à-coup des Citoyens paisibles en Guerriers redoutables, dont le seul aspect suffit pour commander le respect dû à la Loi, & pour la protéger contre toute attaque. Semblables aux enfants d'Israël, après les longues années de leur captivité, il a fallu d'abord bâtir d'une main la nouvelle cité, & de l'autre, tenir le glaive prêt à la défendre. La charité doit reprendre aujourd'hui tous ses droits ; l'édifice se consolide, s'acheve, & n'a plus à redouter d'attaques dangereuses. C'est par la douceur & les bienfaits, qu'il faut rappeller à nous ceux qui s'égarent. Vous devez les plaindre & non pas les haïr ; leur malheur est de n'avoir pas encore connu la vérité, & de s'être trompés sur leurs véritables intérêts ; du moins, c'est ainsi que nous devons le croire ; la charité ne pense point le mal, *Charitas non cogitat malum* ; elle est toujours prête à jeter un voile offi-

cieux sur les erreurs, sur les écarts & les fautes d'autrui.

Je le sais, M. T. C. F., plusieurs de nos Concitoyens & de nos Freres en J. C., blâment les réformes qui viennent de s'opérer, & tiennent encore à des Loix antiques, à des usages que de longues habitudes ont fait regarder comme nécessaires au bonheur & même à l'existence de l'Empire. Ce sont des erreurs à la vérité, mais chacun de nous doit les pardonner. Les vrais principes d'un bon Gouvernement étoient presqu'entiérement ignorés ; le Peuple ne connoissoit point ses droits ; la Nation ne s'étoit pas fait entendre ; jamais elle n'avoit montré l'énergie qu'elle déploie aujourd'hui : ces réflexions doivent suffire pour excuser à vos yeux les Défenseurs de l'ancien régime. Que chacun de nous se rappelle combien de fois il a pris l'erreur pour la vérité ; pendant combien de temps, il a été sourd à la voix de la raison ; il aura bientôt pour ses Freres l'indulgence dont il a eu si souvent besoin pour lui-même : ainsi je vous dirai encore avec Saint Paul, » que toute amertume, toute colere, tout res- » sentiment, toutes plaintes, toute médisance, » toute malice, soient bannis d'entre vous ; soyez » bons les uns envers les autres, pleins de mi- » séricorde & de tendresse, vous entrepardon-

» nant comme Dieu vous a pardonnés en Jesus-
» Christ. *Omnis amaritudo & ira, & indignatio,*
» *& clamor, & blasphemia tollatur à vobis cum*
» *omni malitiâ; estote autem invicem benigni,*
» *misericordes, donantes invicem, sicut & Deus*
» *in Christo donavit nobis*». *Eph.* 4.

La Religion nous ordonne, il est vrai, d'être prudents comme des serpens, mais elle veut aussi que nous soyons simples comme des colombes: elle nous défend tout soupçon injuste & téméraire: la charité ne pense point le mal; *Charitas non cogitat malum.* Ne nous formons pas des chimeres pour les combattre; vivons avec tranquillité, avec piété, avec sécurité; reposons à l'ombre de la sagesse, de la vigilance & des travaux de nos Magistrats. Je leur recommanderai, avec Saint-Augustin, de ne perdre jamais de vue la charité dans leurs pénibles fonctions. S'ils renferment en eux-mêmes leur sollicitude, que ce soit un effet de la charité, *sive taceas, dilectione taceas*; s'ils les manifestent au-dehors, que ce soit par les conseils de la charité, *sive clames, dilectione clames*; enfin s'ils punissent, que la charité les dirige, ainsi que la Loi, *sive emendes, dilectione emendes.* Et c'est précisément parce que nous avons des Magistrats qui veillent pour notre sûreté, que nous sommes dispensés, M. T. C. F., nous tous qui n'avons

aucune part à l'autorité, d'examiner avec des yeux trop défiants la conduite de nos Concitoyens, de nous hâter de les ſoupçonner & de les juger. Dans le temps où la Loi avoit peine à ſe ſoutenir contre la faveur, où la balance de la juſtice penchoit quelquefois du côté de l'homme puiſſant, les inquiétudes & les ſoupçons auroient ſemblé plus pardonnables : aujourd'hui que nous avons choiſi nous-mêmes nos Repréſentants pour l'exécution de la Loi, pour l'Adminiſtration de la Juſtice, nous nous ſommes déchargés ſur eux de tous les ſoins pénibles à un cœur ſenſible : nous nous ſommes réſervés uniquement les devoirs ſimples & agréables de la charité & de la bienfaiſance ; nous n'avons gardé que des rapports doux & fraternels, que ce commerce d'égards & de déférences réciproques, qui doit régner entre des Chrétiens.

C'eſt ſur-tout en faveur de la partie du Clergé qui a refuſé de prêter le Serment, que j'invoque votre charité, M. T. C. F., par le reſpect dû à leur Caractere ſacré, par les ſervices qu'ils vous ont rendu dans le cours de leurs travaux, & que vous ne devez jamais oublier. Ne leur rappellez pas des ſouvenirs amers, je vous en conjure ; tâchez de les conſoler ; ne troublez point la retraite à laquelle ils ſe feront eux-mêmes paiſiblement réſignés : ah ! de quelle douleur profonde vous m'accableriez ! combien vous déchireriez mon cœur, ſi ja-

mais quelqu'un d'eux avoit des plaintes à former ! Gardez-vous de les considérer comme rebelles, pour avoir refusé le Serment. Le rebelle est celui qui transgresse & viole la Loi : mais lorsque la Loi présente l'alternative de deux conditions différentes, celui-là est-il rebelle, qui choisit paisiblement l'une des deux préférablement à l'autre ? Les Ecclésiastiques avoient l'option entre le refus du Serment & l'exercice de leurs fonctions. Semblables aux autres fonctionnaires publics, ils sont libres, sans doute, de renoncer aux emplois qui leur sont confiés : leur refus n'est donc point une rebellion ; il ne prouve pas même une opposition marquée à la nouvelle Constitution civile du Clergé : il peut n'être que l'effet d'un doute religieux, ou d'une erreur passagere de l'esprit. Devons-nous, M. T. C. F., en être étonnés ? Depuis les siecles d'ignorance, l'enseignement Théologique n'a pu se débarasser de toutes ses ténebres : la jeunesse étoit entourée de préjugés, & vous savez quel empire nos premieres idées conservent sur tout le reste de notre vie. Vous vous rappellez combien de personnes ont eu peine à se familiariser avec la plupart des principes lumineux, des vérités éternelles que l'Assemblée Nationale a consacrées solemnellement dans notre Constitution : il a fallu que le temps vînt au secours de leur timidité, que de longues réflexions fixassent leur incertitude,

qu'un examen attentif mûrit leurs opinions pour diſſiper enfin tous leurs doutes.

Il en ſera de même, M. T. C. F., des Eccléſiaſtiques qui n'ont pas oſé encore approuver la Conſtitution civile du Clergé. En étudiant profondément leur devoir, en remontant aux premiers ſiecles du Chriſtianiſme, en méditant l'accord de la Religion & de la Politique, ils ne tarderont pas à reconnoître leur erreur, & à ſe montrer de nouveau dignes de toute votre confiance. L'inquiétude des eſprits, des circonſtances impérieuſes, ont obligé l'Aſſemblée Nationale d'employer des moyens prompts & efficaces : c'étoit-là, vous le ſavez, M. T. C. F., un de mes regrets au moment de mon Election ; je demandois du temps pour ces Eccléſiaſtiques timorés, & j'ai eu la conſolation de voir nos ſages Légiſlateurs accéder, du moins en partie, à mes vœux & à mes deſirs.

Pour moi, ayant été aſſez heureux pour ne connoître d'autres liens que ceux de la charité & de la bienfaiſance, d'autres réglements que ceux de la Religion & de l'Empire, d'autre dépendance que celle de la Loi, d'autre bonheur que celui d'être utile à la Religion & à l'État, j'avois prévenu, par mes deſirs, la régénération du Clergé : lorſque nos Repréſentants décréterent ſa Conſtitution civile, j'y reconnus avec la plus vive ſatisfaction les principaux réglements de l'ancienne diſcipline : je vis

avec transport qu'on rendoit à l'Eglise sa véritable gloire, au Sacerdoce son antique splendeur, au Peuple ses droits imprescriptibles & des Ministres selon son cœur & sa volonté. Je me réjouis dans le Seigneur, de ce qu'on portoit la coignée jusqu'à la racine des abus qui s'étoient introduits dans l'Eglise, comme l'ivraie parmi le bon grain. Jusqu'ici on n'avoit osé arracher cette malheureuse ivraie : les lumieres répandues dans le siecle précédent & dans celui-ci, ont enfin amené l'instant favorable pour faire cette séparation sans aucun danger pour la Foi & la Religion de nos Peres.

Dès que le temps me le permettra, j'espere vous faire connoître, dans une Instruction Pastorale, la conformité de cette heureuse Constitution avec l'esprit de l'Evangile : il me suffira d'établir aujourd'hui le principe fondamental des grandes vérités qu'elle rappelle. Je vous supplie, M. T. C. F., de m'accorder toute votre attention.

L'autorité suprême de l'Eglise est fondée sur son infaillibilité: son indépendance ne s'étend pas au-delà: elle n'a pas d'autre ressort, elle n'a pas d'autre objet. Jesus-Christ a fixé & déterminé les bornes de la puissance de son Eglise, par le titre même qui la lui assure: « Allez, dit-il à ses Apôtres, enseignez » toutes les Nations, les baptisant au nom du Pere » & du Fils & du Saint-Esprit, & leur apprenant à » observer toutes les choses que je vous ai com-

» mandées ; & aſſurez-vous que je ſuis toujours
» avec vous, juſqu'à la conſommation des ſiecles.
» *Docentes eos ſervare omnia quæcumque man-*
» *davi vobis ; & ecce ego vobiſcum ſum omnibus*
» *diebus uſque ad conſummationem ſæculi* ».
Math. 28. Vous l'entendez, M. T. C. F., le privilege ineffable de l'infaillibilité porte uniquement ſur ce que Jeſus-Chriſt a ordonné à ſes Apôtres de nous enſeigner ; *omnia quæcumque mandavi vobis*. Il ne concerne donc que les objets fixes & immuables de la foi, des mœurs & des commandements divins : il ne ſauroit s'étendre à la police, à la diſcipline, au régime extérieur, qui ne ſont que des moyens humains & variables de faciliter l'enſeignement du dogme & de la morale. Le Saint-Eſprit a établi les Evêques & les Prêtres pour gouverner l'Egliſe de Dieu, avec un pouvoir ſuprême dans tout ce qui eſt eſſentiel & néceſſaire pour le ſalut. L'Epouſe de Jeſus-Chriſt eſt au-deſſus de tous les Empires, dans l'ordre ſurnaturel & divin ; mais elle n'a qu'une autorité ſecondaire & ſurbordonnée dans l'ordre naturel & humain. Dès qu'il ne s'agit plus des vérités révélées, l'Egliſe ceſſe d'être indépendante ; elle eſt ſoumiſe & obligée d'obéir en tout aux puiſſances que Dieu a établies lui-même, pour commander à tous avec une pleine & entiere ſouveraineté. « Que toute perſonne, dit
» Saint Paul, ſoit ſoumiſe aux puiſſances ſupé-

» rieures, non-ſeulement par la crainte du châti-
» ment, mais encore par un devoir de conſcience »:
Omnis anima poteſtatibus ſublimioribus ſubdita ſit . . . non ſolùm propter iram ; ſed etiam propter conſcientiam ». *Ad Rom. cap.* 13. Ce pré-
» cepte, obſerve S. Jean Chryſoſtôme, ne s'a-
» dreſſe pas ſeulement aux ſéculiers ; il regarde
» tous les hommes. Fuſſiez-vous Prêtres, Religieux,
» Apôtres, Evangéliſtes, Prophêtes, vous devez
» obéir ; & cette ſoumiſſion n'offenſe point la Re-
» ligion & la piété » : *Ità imperatur, non ſolùm ſecularibus ; ſed omnibus Sacerdotibus & Monachis.... etiam ſi Apoſtolus, ſi Evangeliſta, ſi Propheta, ſive quiſquis tandèm fueris ; neque pietatem ſubvertit iſta ſubjectio. Chriſ. hom.* 23.
L'Egliſe eſt dans l'Etat : étrangere ſur la terre, elle ne demande que la liberté du paſſage aux Maîtres de ce monde. Tout ce qu'ordonne le Souverain doit donc obtenir l'obéiſſance des Miniſtres de l'Evangile, tant qu'il n'attaque ni la foi ni les mœurs. « L'Egliſe, dit S. Auguſtin, s'accom-
» mode aux uſages, aux coutumes, aux lois éta-
» blies chez les différentes Nations, pour la recher-
» che ou le maintien de la paix : elle ne modifie
» point ces lois, elle ne les détruit pas ; elle s'y
» ſoumet, elle les ſuit & les obſerve, pourvu
» qu'elles n'attaquent point l'eſſence de la Reli-
» gion » ; *non curans quidquid in moribus, in*

legibus institutisque diversum est; quibus pax terrena vel conquiritur, vel tenetur: nihil eorum rescindens, nec destruens, imò etiam servans ac sequens.... si Religionem quâ unus, summus & verus Deus colendus docetur, non impedit. Aug. de Civ. Dei. l. 19, c. 17.

Je dis plus, quand même la justice n'imposeroit pas aux Ministres des Autels l'obligation de se prêter aux vues de la puissance civile, en ce qui concerne la police & la discipline de l'Eglise, ce seroit du moins un devoir de charité & de nécessité dans les circonstances critiques où se trouve le Royaume; c'est aux Pasteurs, dit encore Saint Augustin, à s'abstenir de leurs fonctions, & à les remplir, selon que l'exige l'intérêt de ceux qu'ils ont à gouverner; car nous ne sommes point Evêques pour nous, mais pour les autres: *quod non propter nos, sed propter alios sumus. Aug. Lib. 2. Cont. Crescon.*

On cherche à vous effrayer en vous faisant entrevoir un schisme: n'ayez aucune appréhension, M. T. C. F. Il seroit absolument contraire à l'esprit & à la charité de l'Eglise de séparer qui que ce soit de sa communion, avant que les questions difficiles, agitées parmi nous, soient parfaitement éclaircies. » Toutes les fois, dit Saint Augustin, que des questions paroissent obscures & » difficiles, & que des Freres disputent avec leurs » Freres,

» Freres, une paix ſaine & inaltérable peut exiſter,
» ainſi que les liens de l'unité, juſqu'à ce que la
» vérité ſoit miſe dans tout ſon jour » ; *hoc autem facit ſanitas pacis, ut cum diutiùs aliqua quæruntur, & propter inveniendi difficultatem diverſas pariunt in fraternâ diſceptatione ſententias, donec ad verum liquidum perveniatur, vinculum permaneat unitatis.* Aug. de Bapt. Lib. 2, c. 4.

Lorſqu'il régnoit des diviſions parmi les Corinthiens, & que les uns ſe vantoient d'être à Paul, les autres à Apollon, le grand Apôtre ne leur dit pas qu'ils étoient ſchiſmatiques & ſéparés de l'Egliſe, il leur reproche ſeulement d'être foibles & charnels : *Cum enim quis dicat : ego quidem ſum Pauli ; alius autem : ego Apollo : nonne homines eſtis ?* 1 Cor. c. 3.

Méditez ſans ceſſe, M. T. C. F., ces ſages & profondes maximes du docteur de la Grace : il n'y a jamais de juſte néceſſité de rompre l'unité : *Præcidendæ unitatis nulla eſt neceſſitas.* Inviter à la ſéparation, c'eſt donner des conſeils vains, pernicieux, ſacrileges, enfantés par l'orgueil & l'impiété : *Concilia ſeparationis, & inania ſunt, & perniciosa atque ſacrilega, quia & impietate & ſuperbia fiunt :* Aug. cont. Epiſt. Parmeniani.

Ces principes de paix & de charité ne ſont pas ſans doute gravés moins profondément dans le

cœur du ſouverain Pontife & des Evêques nos prédéceſſeurs, que dans le nôtre : ils ſe rappelleront que la conduite trop précipitée des Papes Victor & Etienne fut univerſellement déſapprouvée : » Ne » vous y trompez pas, diſoit Saint Firmilien au » Pape Etienne ; en vous ſéparant de nous, vous » vous êtes retranchés vous-même : car celui-là » eſt vraiment ſchiſmatique qui ſe ſépare de la » communion de l'unité Eccléſiaſtique : ainſi, » tandis que vous penſez pouvoir ſéparer tous les » autres, vous vous êtes ſeul ſéparé de tous : *Quando te à tot gregibus ſcidiſti, excidiſti te ipſum, noli te fallere, ſi quidem ille vere eſt ſchiſmaticus qui ſe à Communione Eccleſiaſticæ unitatis apoſtatam facit.*

Des François n'oublieront pas, ſans doute, que Grégoire IV ayant menacé de ſon arrivée prochaine pour excommunier les Evêques du parti de Louis le Débonnaire, ces Prélats lui écrivirent qu'il n'avoit aucun pouvoir d'excommunier perſonne dans leurs Dioceſes, & qu'il s'en retourneroit excommunié lui-même, s'il entreprenoit de les excommunier ; *quod ſi excommunicaturus veniret, excommunicatus abiret.*

Ecartez donc, M. T. C. F., de votre eſprit toute idée de ſchiſme : penſez que pour être ſchiſmatique, il faut ſe ſéparer de l'Egliſe avec éclat & de ſoi-même ; il faut briſer publiquement les

liens de l'unité ; il faut dire hautement au souverain Pontife, aux Evêques catholiques & aux Fideles, nous ne voulons plus communiquer avec vous : tandis que pour rester dans le sein de l'Eglise, il suffit de lui être uni de cœur, de donner des preuves extérieures de son orthodoxie, en communiquant avec tous les Evêques du monde catholique ; de rester attaché au Pape comme au Chef visible de l'Eglise universelle, & de lui écrire en témoignage de l'unité de communion & de doctrine, ainsi que lui-même écrivoit autrefois à tous les Patriarches, au moment de son exaltation. Vos anciens & nouveaux Pasteurs annoncent le même Dieu, le même Evangile ; ils offrent le même sacrifice ; ils administrent les mêmes Sacrements & prêchent la même Doctrine, le même Dogme, la même Morale : on ne differe que sur la police, la discipline & le régime extérieur de l'Eglise. Ces objets ont continuellement varié : il faut donc attendre avec paix & tranquillité, que la lumiere ait éclairé tous les esprits, que la charité ait réuni tous les cœurs.

Car enfin, M. T. C. F., supposons, pour un instant, que le Souverain est réellement incompétent, que le pouvoir de constituer civilement le Clergé ne lui appartient pas, qu'il n'a pu exiger le Serment prescrit, vous n'en seriez pas moins obligé

de vous réunir tous à l'Evêque que le Clergé & le peuple ont appellés par leurs Repréſentants au Gouvernement de votre Egliſe. Pour vous en convaincre, je mettrai ſous vos yeux le témoignage de Saint Jean Chryſoſtôme. Vous le ſavez, mes très-chers Freres, ce ſaint Evêque fut traité de la maniere la plus injuſte & la plus cruelle. Sa dépoſition fut auſſi irréguliere pour la forme que pour le fond : il ſe regardoit certainement comme victime de l'iniquité de ſes ennemis : il étoit intimement convaincu de la nullité de la Sentence prononcée contre lui, dans le Conciliabule du Chêne. Voici néanmoins le diſcours qu'il tint à Olympiade, & à d'autres ſaintes femmes, avant de partir pour ſon exil. » Venez, mes filles, leur » dit ce digne Paſteur vraiment pénétré de l'eſ- » prit du Chriſtianiſme, venez, écoutez-moi: » ma fin approche, j'ai achevé ma carriere, & » peut-être ne verrez-vous plus mon viſage : ce » que je vous demande, c'eſt que votre affection » pour l'Egliſe ne ſe relâche point ; & que quand » quelqu'un aura été fait Evêque malgré lui, ſans » l'avoir brigué & du conſentement général, vous » baiſſiez la tête devant lui comme devant moi ; » car l'Egliſe ne peut être ſans Evêque ; *non* » *poteſt enim Eccleſia eſſe ſine Epiſcopo* ». Fleuri, Hiſtoire Eccléſiaſtique, tom. 5, liv. 21.

Une exhortation ſi claire & ſi préciſe ne demande ni commentaire, ni réflexion.

Vous expoſer vos devoirs, M. T. C. F., c'eſt aſſez vous indiquer ceux qu'aura ſur-tout à remplir le Paſteur que Jeſus-Chriſt vous a donné ; c'eſt vous manifeſter aſſez les principes de ma conduite : oui, j'en prends ici l'engagement ſolemnel ; je tâcherai, avec la grace du Seigneur, de vous donner l'exemple de la paix, de l'union, de la charité, de la concorde & de toutes les vertus que je vous preſcrirai au nom de l'Evangile. Je regarderai tous mes Concitoyens comme des Freres que m'ont donné la Religion & la Patrie. Plaignant les erreurs, excuſant les défauts, cachant les vices, je me ferai tout à tous pour les gagner tous. Je tâcherai d'appaiſer les querelles, d'étouffer les diviſions, de concilier les eſprits, de ramener à la vérité par le ſeul empire de la douceur & de la perſuaſion : voilà ce que je promets devant Dieu. J'ai toute confiance, M. T. C. F, que vous écouterez la voix de votre Paſteur, que vous concourrez avec lui pour entretenir la paix & l'union ſi néceſſaires à l'Egliſe & à l'Etat, que vous vous réunirez à moi pour le bonheur de tous ; vous, ſur-tout, à qui je puis dire, comme autrefois Saint Ambroiſe, vous êtes mes Peres dans l'Epiſcopat, puiſque vous m'y avez élevé : *vos enim eſtis mihi parentes, qui Sacerdotium detuliſtis.*

Je terminerai cette Lette par les mêmes paroles que Saint Paul adreſſe aux Theſſaloniciens : » je » vous prie encore, mes Freres, reprenez (par » un ſentiment de charité) les eſprits inquiets qui » troublent la paix : conſolez ceux qui ont l'eſprit » abbattu ; ſupportez les foibles ; ſoyez patiens » envers tous ; prenez garde que nul ne rende » à un autre le mal pour le mal ; ſoyez toujours » prêts à faire du bien & à vos Freres & à tout » le monde ; ſoyez toujours dans la joie : priez » ſans ceſſe : rendez grace à Dieu en toutes choſes, » car c'eſt là ce que Dieu veut que vous faſſiez tous » en Jeſus-Chriſt ; examinez tout & approuvez ce » qui eſt bon : abſtenez-vous de tout ce qui a » quelque apparence de mal. Que le Dieu de » paix vous ſanctifie en toutes choſes, afin que » tout ce qui eſt en vous, l'eſprit, l'ame & le » corps, ſe conſervent ſans tache pour l'avénement » de notre Seigneur Jeſus-Chriſt : celui qui vous » a appellé eſt fidele ; c'eſt lui qui vous ſanctifiera » & vous conſervera ſans tache ; mes Freres, » priez pour nous : ſaluez tous nos Freres en leur » donnant le ſaint baiſer : je vous conjure, par le » Seigneur, de faire lire cette Lettre devant tous » les ſaints Freres. La grace de notre Seigneur » Jeſus-Chriſt ſoit avec vous. Ainſi ſoit-il ».

Et ſera notre préſente Lettre Paſtorale lue au

Prône de la Meſſe Paroiſſiale, le Dimanche immédiatement après ſa réception.

✝ JOSEPH POUCHOT, *Evêque du Département de l'Iſere.*

A GRENOBLE,
Chez J. M. CUCHET, Imprimeur de M. L'EVÊQUE du Département de l'Iſere.